



RAPPEL -ag

Réunion ordinaire de tous les membres de l'Alliance, le **jeudi 9 juin 2016**, à 17 h au Centre Antique*.

On y discutera notamment de la motion Dionne et de possibles modifications aux statuts de l'Alliance (plus d'information en page d'accueil du site de l'Alliance).

* À 10 h, aux bureaux de l'Alliance pour les membres qui travaillent en soirée.

-apd

LA SEMAINE PROCHAINE

Dernière APD de l'année 2015-2016, le **mardi 14 juin**, à 17 h 30 au Centre Antique.

FGJ

FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES — RAPPEL AUX PROFS RÉGULIERS

RETOUR À L'ÉCOLE D'ORIGINE

Si un besoin se crée dans leur champ, entre le 1^{er} juin et l'assemblée de placement de la rentrée, les personnes en surplus d'affectation qui ne se sont pas désistées de leur poste peuvent réintégrer leur école d'origine, pourvu qu'elles répondent au critère « capacité » et qu'elles aient fait connaître leur intention par écrit à la direction d'école **au plus tard le 15 juin** (date limite pour les demandes de retour à l'école d'origine).

● Monique Émond, conseillère

COUPES EN FRANCISATION

La semaine dernière, un article publié dans le *Journal de Montréal* indiquait que les élèves en difficulté n'étaient pas les seuls touchés par les compressions en éducation. Les élèves allophones le seraient également, puisque le financement des services de francisation aurait été amputé par le gouvernement libéral, passant lui aussi dans la moulinette des mesures d'austérité.

Le financement particulier accordé pour la francisation à la CSDM pour l'année 2015-2016 a en effet connu une baisse de 20%, ce qui équivaut à une coupe de 3 millions de dollars. En prenant connaissance du projet de règles budgétaires pour l'année 2016-2017, il semble que le budget pour la francisation, s'il est adopté tel quel, reste le même que celui de cette année. Ce qui veut dire que la CSDM devra composer avec une compression récurrente de 3 millions de dollars pour la prochaine année scolaire, en plus du sous-financement de Québec en francisation, qui représenterait actuellement 5,6 millions de dollars à la CSDM, soit 2000\$ par élève, selon madame Harel-Bourdon. La CSDM a choisi de puiser 1,5 million de dollars ailleurs dans son budget pour compenser une partie du manque à gagner. En appliquant les vases budgétaires communicants, on comprend que d'autres services sont et seront affectés au nom de l'équilibre budgétaire.

FLOUS STATISTIQUES OU ARTISTIQUES ?

Le gouvernement libéral a tardé à transmettre le projet de règles budgétaires aux commissions scolaires, dont la CSDM, qui doit nous consulter à son tour. Étant donné que le projet doit être adopté au cours de la semaine à la CSDM, les délais et la nécessité de réagir en un temps record rendent l'exercice périlleux, voire stérile. Pire encore, la présentation des allocations n'apparaît pas de la même façon dans les documents et elle tend à changer tous les ans. Il est ainsi très difficile de comparer des colonnes de chiffres avec celles des années antérieures. Bref, même une chatte y perdrait ses chats ! Est-ce trop demander au gouvernement de communiquer avec transparence ? Malheureusement, ce flou dans la présentation des budgets se transpose souvent par la suite dans nos comités paritaires et au CPEPE. De toute évidence, on fait face à d'importantes entraves à une réelle consultation.

UNE TOUT AUTRE RÉALITÉ

Nous le savons tous, afin de favoriser l'intégration sociale de milliers de non-francophones, le service de francisation est un élément-clé. Chez les jeunes, on sait tous que si la langue française n'est pas maîtrisée, les élèves risquent

— BIS

39

davantage de connaître des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage importantes lors de leur parcours scolaire. En sous-finançant ces services, le gouvernement contribue à une certaine marginalisation de nos élèves à plusieurs égards, que ce soit sur le plan social, culturel, économique ou démocratique.

Rappelons qu'à la CSDM, plus de 50% des élèves à la formation générale des jeunes n'ont pas le français comme langue d'origine. La CSDM compte 178 classes d'accueil, regroupées en points de services et réparties dans 44 écoles différentes. À l'éducation des adultes, plus de 10000 personnes fréquentent chaque année les centres de francisation. Il s'agit là de services peu comparables à ceux offerts par les autres commissions scolaires !

Dans ce contexte de coupes répétées de la part de l'État, nous devons exiger, pour nos écoles et nos centres, une organisation de services adaptée à leur réalité. Qui d'autre que nous, qui travaillons au quotidien auprès des élèves jeunes et adultes, peut identifier et exiger des mesures particulières qui seraient à la hauteur de leurs besoins criants ?

C'est pourquoi, en Intersyndicale-CSDM, nous insistons sur la pertinence et la nécessité d'entamer, avec la commission scolaire, une réflexion collective portant sur les écoles publiques de la CSDM, sur leurs différences et sur leurs particularités. En tant que leaders, nous sommes d'avis que nous avons le devoir de nous positionner, maintenant, pour définir, ensemble, l'école publique que nous espérons pour demain !

● Catherine Renaud, présidente

BIEN PLANIFIER LE DÉBUT DE L'ANNÉE 2016-2017

En ce début du mois de juin, il est temps de planifier la prochaine année scolaire. Un des éléments que le CPEPE doit aborder rapidement est le contenu des trois journées pédagogiques de début d'année. La clause 8-4.02 de la *Convention collective locale* nous indique que le contenu des journées pédagogiques de début et de fin d'année doit être déterminé par la démarche consensuelle au CPEPE. Il ne faut évidemment pas attendre le mois d'août pour prendre ces décisions et encore moins laisser la direction le faire unilatéralement. Les premières journées sont déjà lourdes et occupées, il faut donc du temps pour préparer la rentrée sans se faire submerger de réunions du personnel. Il est également souhaitable de s'entendre dès maintenant au CPEPE sur la date des cinq journées pédagogiques au cours desquelles le contenu sera déterminé par une proposition des profs.

Les autres éléments sur lesquels il faudrait se pencher avant la fin de l'année scolaire incluent les points suivants :

- la révision et l'adoption des normes et modalités d'évaluation ;
- la révision des règles de conduite ;
- les modalités de la rentrée scolaire ;
- les modalités de l'entrée progressive au préscolaire ;
- les propositions à formuler pour l'achat de manuels et du matériel didactique.

C'est en planifiant rapidement ces divers points et en ayant déjà pris les décisions importantes que l'entrée pourra se faire de manière plus sereine, allégeant ainsi le fardeau du début d'année.

● Elaine Bertrand, vice-présidente
Chrystian Barrière, conseiller

ÉDUCATION DES ADULTES — ASSEMBLÉE DE PLACEMENT SESSION D'ÉTÉ 2016

— EDA L'assemblée de placement pour la session d'été aura lieu le **samedi 11 juin** à compter de 9 h. Cette rencontre se tiendra à la **cafétéria de l'école Père-Marquette** (6030, rue Marquette, coin Bellechasse). Seules les personnes ayant rempli leur fiche signalétique **avant le 27 mai 2016** peuvent y participer. **N'oubliez pas d'apporter la copie de votre confirmation d'inscription.**

FERMETURE DES CENTRES AU COURS DE LA SESSION D'ÉTÉ 2016

La session d'été se tiendra du 4 juillet prochain au 6 septembre. Toutefois, **les centres seront fermés du 25 juillet au 5 août 2016 inclusivement.**

CALENDRIER DES PAIES PENDANT LA SESSION D'ÉTÉ

Sauf les enseignantes et enseignants réguliers, tous les profs qui travailleront à l'éducation des adultes pendant la session d'été sont rémunérés à taux horaire. Il est important de prendre note que les paies versées les 11 et 25 août comprendront le paiement de 5 jours de travail uniquement. Vous trouverez dans le tableau ci-contre les dates de versements de paies ainsi que les périodes de travail leur correspondant. Étant donné que la session d'été débute le 4 juillet, le premier versement

correspondant au travail effectué pendant cette session aura lieu le 28 juillet, et ce, pour autant que les données aient été saisies par la personne responsable à votre centre dans le système de paie.

PÉRIODE DE TRAVAIL	DATE DU DÉPÔT DE PAIE	NOMBRE DE JOURS TRAVAILLÉS
4 au 16 juillet	28 juillet	10
17 au 23 juillet	11 août	5
25 juillet au 5 août		0
7 au 13 août	25 août	5
14 au 27 août	8 septembre	10
28 août au 1 ^{er} septembre	22 septembre	4

BONNE SESSION !

● Chantal Forcier, conseillère

— FGJ FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES — LISTE DE PRIORITÉ

DATES DES ENTREVUES ET ASSEMBLÉES DE PLACEMENT POUR LES POSTES À TEMPS PLEIN ET À TEMPS PARTIEL

Les entrevues d'information ou de vérification et les assemblées de placement en personne auront lieu à l'école Père-Marquette, 6030, rue Marquette.

RAPPEL — La soirée des entrevues d'information et de vérification a lieu aujourd'hui, 6 juin, à compter de 17 h.

SÉANCE D'AFFECTATION PAR INTERNET (SAI) — JUIN

La séance s'applique à tous les champs, SAUF pour les champs 01, 02, 03 (titulaire), pour lesquels il y aura des assemblées de placement en personne à l'école Père-Marquette.

Elle se déroulera à compter de 18 h le vendredi 10 juin et jusqu'à 9 h le mardi 14 juin.

La CSDM procédera à l'affectation à compter du 16 juin. Les personnes qui auront une affectation seront avisées par courriel.

Le 9 juin, au plus tard, la liste des postes sera disponible sur le site SAI. Toutefois, cette liste y figurera à titre informatif seulement ; il pourrait y avoir des modifications lors des séances réelles.

ASSEMBLÉE DE PLACEMENT EN PERSONNE

Judi 23 juin, 9 h : champ 02 (préscolaire) ;

10 h : champ 01 (adaptation scolaire) ; **12 h 30 :** champ 03 (titulaire).

Le 21 juin, au plus tard, la liste des postes sera sur le site SAI. Toutefois, cette liste y figurera à titre informatif seulement ; il pourrait y avoir des modifications lors des séances réelles.

La liste des postes offerts aux assemblées de placement pourra être consultée une heure avant le début de la séance de placement.

● Monique Decelles, conseillère

